

**DECLARATION LIMINAIRE DE L'AMBASSADEUR A L'OCCASION DES
CONSULTATIONS OFFICIEUSES RESTREINTES SUR LE PROJET DE
RESOLUTION RELATIF AU SUIVI DES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT
DANS LE DOCUMENT FINAL
DU SOMMET DE SEPTEMBRE 2005**

Excellence Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir répondu à notre invitation.

Nous avons observé une pause depuis notre séance de consultations plénières officieuses du 20 Février dernier, d'une part pour faire une évaluation du chemin parcouru à l'issue de 11 réunions, mais aussi pour permettre de concentrer toute attention à l'achèvement du processus de négociations de la résolution créant le Conseil des Droits de l'Homme.

Les co-présidents ont mis cette période à profit pour réfléchir sur l'approche pouvant nous permettre de faire avancer l'examen du projet de résolution sur suivi du Développement du Document final issu du Sommet de Septembre 2005.

Nous sommes parvenus à la conclusion que le format de la réunion d'aujourd'hui créerait les conditions pour les échanges interactifs dans un esprit constructif.

Les co-présidents ont tenu des bilatérales avec les principaux groupes pour les informer, afin de leur donner le temps de préparer leurs contributions sur les aspects du projet de résolution autour desquels les vues sont encore différentes, en particulier sur le paragraphe 6 bis proposé par le G-77 et la Chine. Les 10^e et 11^e consultations officieuses, bien que très constructives, ont achoppé sur ce point.

Il y en a d'autres bien sûr. Mais ceux-là ne sont pas insurmontables à notre avis.

Il s'agit de :

Section I : PP1-6

Section II : PP7-10

Section III : PP11-14

Section IV : PP15-18

Section V : OP1-5

Section VI : OP6-10

Section VII : OP11-18

Section VIII : OP19-24

Cette énumération ne tient pas compte des amendements proposés au texte des co-présidents présenté le 26 Janvier 2006.

Les résultats des échanges précédents et ceux auxquels nous parviendrons à l'issue de nos échanges d'aujourd'hui, seront intégrés dans la prochaine version que allons vous présenter prochainement.

Après ces quelques propos de cadrage, je pense que nous pouvons ouvrir les discussions.

Je vais donner la parole aux délégations sur les différentes traitées au paragraphe 6 bis...